



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question écrite n° 30527

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les événements qui déroulent en Turquie, et particulièrement à Istanbul autour de la place Taksim. Il souhaite connaître l'action menée par la France pour apaiser les tensions. Il souhaite également connaître les mesures qui ont été prises pour protéger les ressortissants et intérêts français qui auraient pu être menacés, à Istanbul et en Turquie, à l'occasion de ces événements.

Texte de la réponse

Le mouvement de protestation qui a agité la Turquie au mois de juin a semblé refléter le malaise diffus d'une partie de la population à l'égard de la répression initialement menée par les forces de l'ordre, ainsi que le sentiment d'un manque d'écoute et de dialogue. Les protestataires ont exprimé une sensibilité environnementale, dans le contexte du projet d'urbanisme qui a provoqué le mouvement à Istanbul, mais la contestation a également visé plus globalement, certains aspects du projet de société mis en oeuvre. Les instances européennes, la France et ses principaux partenaires au sein de l'UE ont appelé à l'apaisement, à la retenue et au dialogue. Ils ont souligné l'importance du respect du droit à manifester, qui doit permettre à la contestation de s'exprimer par des voies pacifiques. La France et l'Union européenne travaillent au développement d'une relation stable et de confiance avec la Turquie, pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Sur le plan consulaire, l'ambassade de France à Ankara et le consulat général de France à Istanbul ont, dès le début des événements, actualisé le site internet « conseils aux voyageurs » pour recommander aux Français de rester à l'écart des manifestations. Les ressortissants ou intérêts français n'ont à aucun moment été visés ou menacés, mais l'implantation centrale de l'ambassade et surtout du consulat général ont nécessité une vigilance particulière. Le consulat général, situé en plein coeur du quartier affecté par les événements de la place Taksim, n'a été fermé que deux jours lors de cette période. Durant le reste de la crise les ressortissants français ont pu continuer à y accomplir leurs démarches selon des horaires aménagés permettant d'assurer la sécurité à la fois des visiteurs et des personnels. Un numéro d'urgence était disponible 24 h/24 et le site internet a été actualisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution des événements. Pendant cette période, à Istanbul quatre ressortissants français ont fait l'objet d'une arrestation. Placés au centre de rétention pour étrangers, ils ont pu bénéficier, pour chacun d'entre eux, pendant leur rétention, des visites fréquentes des agents consulaires. Avec leur accord, le consulat général a tenu régulièrement informée leur famille de l'évolution de leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30527

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6515

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8637